

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER



## RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ

31 DÉCEMBRE 2022

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

---

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL CONSOLIDÉ 31 DÉCEMBRE 2022

### TABLE DES MATIÈRES

<b>Rapport de la direction</b> .....	<b>1</b>
<b>Rapport de l'auditeur indépendant</b> .....	<b>3</b>
<b>Bilan consolidé</b> .....	<b>5</b>
<b>Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés</b> .....	<b>6</b>
<b>Flux de trésorerie consolidés</b> .....	<b>8</b>
<b>Notes afférentes aux états financiers consolidés</b> .....	<b>9</b>
<b>Renseignements supplémentaires :</b>	
<b>Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés</b>	
Fonds des programmes.....	24
Fonds des rentes viagères.....	25
Fonds de capitalisation.....	26

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Rapport de la direction

La direction de la Fondation est responsable de la préparation des états financiers consolidés. De l'avis de la direction, ces états financiers consolidés donnent une image fidèle de la forme et de la substance des transactions et reflètent raisonnablement la situation financière et les résultats des activités de la Fondation. Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. La direction a utilisé, pour comptabiliser les montants présentés dans les états financiers consolidés, les meilleures estimations et les jugements appropriés qu'elle estime raisonnables dans les circonstances en vue de s'assurer que les états financiers consolidés sont, dans tous leurs aspects significatifs, fidèlement présentés.

L'information financière est présentée par fonds dans le rapport financier annuel de la Fondation afin de mieux segmenter ses principaux axes opérationnels. Le fonds des programmes regroupe les activités fondamentales de la Fondation mises en œuvre pour s'acquitter de sa mission d'aider les communautés les plus démunies de notre planète à retrouver leur dignité humaine de manière durable et soutenable. Ce fonds ne reçoit toutefois que les revenus perçus pour le financement direct des projets communautaires. Dans ces circonstances, la capacité et la stabilité financière à long terme sont par conséquent des composantes indispensables au soutien de ces engagements à long terme, et en représentent des éléments contributifs importants. Le fonds de capitalisation a pour objet de regrouper les activités de soutien financier à long terme. Ainsi, le produit des campagnes de capitalisation, les dons patrimoniaux et les autres apports à long terme y sont comptabilisés et le fonds de capitalisation effectue annuellement des contributions au soutien de l'exploitation des programmes à même le patrimoine de la Fondation qui y est conservé. Le fonds des rentes viagères continue de rendre compte distinctement des opérations de rentes, répondant ainsi aux critères d'importance, de différenciation et de risque particulier associés à cette activité.

Les opérations de rentes viagères sont comptabilisées selon les méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes, dont les produits de rentes sont une composante. Cette présentation offre une compréhension plus complète au lecteur des états financiers consolidés quant aux composantes financières de ces opérations de rentes viagères ainsi qu'une meilleure appréciation de la performance et des risques découlant de cette activité. Le comité de direction mandate des actuaires indépendants pour évaluer les passifs découlant de ces activités. La plus récente évaluation indépendante du passif actuariel a été effectuée au 31 décembre 2022. La prochaine évaluation est prévue au 31 décembre 2024.

Pour assurer la justesse et l'objectivité des données contenues dans les états financiers consolidés, la direction a doté la Fondation et ses filiales de systèmes de contrôles internes. La direction croit que les contrôles internes donnent l'assurance raisonnable que les données financières sont fiables et constituent une base adéquate pour l'établissement de rapports financiers, et que les biens de la Fondation sont convenablement comptabilisés et préservés.

Le conseil d'administration délègue la gestion des placements au comité de placements, lequel agit à titre de fiduciaire pour les participants. Le comité de placements voit à la gestion prudente et efficace de l'actif de la Fondation et à la préparation d'une politique de placements écrite tenant compte de ses caractéristiques et obligations financières propres. La politique de placements est revue annuellement. Ce comité recommande les gestionnaires de placements et définit leurs mandats et objectifs. Il recommande également le gardien des valeurs. De plus, il effectue semi-annuellement une analyse de la répartition des actifs ainsi qu'une évaluation du rendement du portefeuille et de la performance des gestionnaires à l'aide des données fournies par un évaluateur indépendant.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Rapport de la direction (suite)

Le conseil d'administration exerce sa responsabilité de manière continue relativement aux états financiers consolidés contenus dans le présent rapport annuel notamment par l'entremise de son comité d'audit et de gestion de risques, lequel est composé, en majorité, de personnes externes à l'équipe de gestion. Le comité d'audit et de gestion de risques rencontre l'auditeur indépendant de la Fondation au début et à la conclusion de son mandat; il revoit les états financiers consolidés audités de la Fondation et formule les recommandations appropriées au conseil d'administration.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., l'auditeur indépendant de la Fondation et dont le rapport suit, a audité les états financiers consolidés de la Fondation conformément aux normes canadiennes d'audit. Son audit fournit un examen objectif et indépendant de la présentation fidèle de la situation financière et des résultats des activités de la Fondation selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

La direction est d'avis que sa gestion des risques financiers de la Fondation est adéquate et que sa stabilité financière à long terme est bien assurée. Au 31 décembre 2022, le solde disponible du fonds des programmes, lequel correspond au fonds de roulement de la Fondation, représente 39,9 % des opérations du fonds ou près de cinq mois d'activités. Au cours de l'exercice, le fonds de capitalisation a contribué 5 008 513 \$ au soutien des programmes, soit l'équivalent de 63,2 % des charges totales. En fin d'exercice, le solde du fonds de capitalisation s'élève à 27 884 920 \$, soit plus de cinq fois la contribution annuelle au fonds des programmes. En ce qui concerne les opérations de rentes, elles ont dégagé un surplus de 589 734 \$ au cours de l'exercice. La provision pour prestations futures, actualisée selon les paramètres établis par l'évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 2022 par Consultation Aon inc., a diminué de 2 542 496 \$ par rapport à l'exercice précédent. Le solde discrétionnaire du fonds de capitalisation représente une couverture additionnelle de 162 % de la provision pour prestations futures.



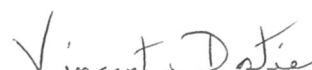
André Dufour

**Président**



Richard Veenstra

**Directeur général**



Vincent Dostie

**Trésorier**

Montréal, Canada  
Le 16 mai 2023

## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la  
Fondation Jules et Paul-Émile Léger

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation »), qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2022, et les états consolidés des produits, charges et évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers consolidés »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 décembre 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux NCOSBL, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

## Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.*

Le 16 mai 2023

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A120628

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Bilan consolidé

31 décembre				2022	2021
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
<b>Actif</b>					
Encaisse	1 186 659 \$	– \$	– \$	1 186 659 \$	1 083 335 \$
Débiteurs	78 370	1 746	–	80 116	187 345
Avances interfonds à recevoir*	213 571*	–	336 977*	–	–
Frais payés d'avance	146 966	–	–	146 966	106 680
Autres actifs	77 468	–	–	77 468	56 705
	1 703 034	1 746	336 977	1 491 209	1 434 065
Placements (note 3)	3 165 038	12 266 802	27 999 443	43 431 283	50 857 085
Immobilisations (note 4)	189 524	–	–	189 524	71 958
	5 057 596 \$	12 268 548 \$	28 336 420 \$	45 112 016 \$	52 363 108 \$
<b>Passif</b>					
Créditeurs et charges à payer	593 291 \$	289 000 \$	– \$	882 291 \$	738 055 \$
Avances interfonds à payer*	–	550 548*	–	–	–
Contributions des gouvernements reportées (note 5)	959 215	–	–	959 215	576 654
Contributions du public et d'organismes reportées (note 5)	157 991	–	451 500	609 491	510 432
	1 710 497	839 548	451 500	2 450 997	1 825 141
Provision pour prestations futures (note 6)	–	11 429 000	–	11 429 000	13 971 496
	1 710 497	12 268 548	451 500	13 879 997	15 796 637
Engagements (note 14)					
<b>Solde de fonds</b>					
Investi en immobilisations	189 524	–	–	189 524	71 958
Affecté en permanence (note 7)	–	–	9 324 093	9 324 093	10 330 656
Affecté par la direction	–	–	18 560 827	18 560 827	22 909 526
Disponible	3 157 575	–	–	3 157 575	3 254 331
	3 347 099	–	27 884 920	31 232 019	36 566 471
	5 057 596 \$	12 268 548 \$	28 336 420 \$	45 112 016 \$	52 363 108 \$

\* Ces montants n'apparaissent pas dans la colonne du total étant donné qu'ils s'éliminent.

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

Exercice terminé le 31 décembre				2022	2021
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
<b>Produits</b>					
Gouvernement canadien	1 468 118 \$	– \$	– \$	1 468 118 \$	3 846 165 \$
Gouvernement québécois	380 211	–	–	380 211	499 006
Public et organismes :					
Dons	1 450 603	–	259 172	1 709 775	2 369 200
Legs	–	–	2 491 295	2 491 295	3 203 476
Placements (note 8)	(364 655)	(1 259 302)	(3 494 608)	(5 118 565)	5 916 565
Rentes souscrites	–	1 057 000	–	1 057 000	634 777
	<b>2 934 277</b>	<b>(202 302)</b>	<b>(744 141)</b>	<b>1 987 834</b>	<b>16 469 189</b>
<b>Charges (note 9)</b>					
Programmes (note 10)	5 736 104	–	–	5 736 104	8 630 106
Promotion et communication	1 289 203	105 700	275 047	1 669 950	1 616 558
Administration	896 673	64 468	150 568	1 111 709	1 012 495
Primes d'assurance vie	–	–	35 277	35 277	38 551
Prestations aux titulaires de contrats	–	1 580 292	–	1 580 292	1 679 883
Variation de la provision pour prestations futures (note 6)	–	(456 496)	–	(456 496)	(1 799 855)
Changements d'hypothèses et de méthodologie (note 6)	–	(2 086 000)	–	(2 086 000)	–
	<b>7 921 980</b>	<b>(792 036)</b>	<b>460 892</b>	<b>7 590 836</b>	<b>11 177 738</b>
<b>(Insuffisance) excédent des produits par rapport aux charges</b>	<b>(4 987 703)</b>	<b>589 734</b>	<b>(1 205 033)</b>	<b>(5 603 002)</b>	<b>5 291 451</b>
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères au fonds de capitalisation	–	(589 734)	589 734	–	–
Fonds affectés reçus	–	–	268 550	268 550	–
Virement du fonds de capitalisation au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	5 008 513	–	(5 008 513)	–	–
<b>Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice</b>	<b>20 810 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>(5 355 262) \$</b>	<b>(5 334 452) \$</b>	<b>5 291 451 \$</b>



# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés (suite)

Exercice terminé le 31 décembre	2022			2021	
	Fonds des programmes	Fonds des rentes viagères	Fonds de capitalisation	Total	Total
Solde reporté de la page précédente	20 810 \$	– \$	(5 355 262) \$	(5 334 452) \$	5 291 451 \$
Solde de fonds au début	3 326 289	–	33 240 182	36 566 471	31 275 020
<b>Solde de fonds à la fin</b>	<b>3 347 099 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>27 884 920 \$</b>	<b>31 232 019 \$</b>	<b>36 566 471 \$</b>
Composé de :					
Solde de fonds investi en immobilisations	189 524 \$	– \$	– \$	189 524 \$	71 958 \$
Solde de fonds affecté en permanence (note 7)	–	–	9 324 093	9 324 093	10 330 656
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	–	–	18 560 827	18 560 827	22 909 526
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	3 157 575	–	–	3 157 575	3 254 331
	<b>3 347 099 \$</b>	<b>– \$</b>	<b>27 884 920 \$</b>	<b>31 232 019 \$</b>	<b>36 566 471 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Flux de trésorerie consolidés

Exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Fonds des programmes :		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 987 703)\$	(3 266 967)\$
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Amortissement des immobilisations	51 785	52 200
Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements	438 021	(551 163)
Variation nette des contributions reportées	481 620	(767 940)
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(759 399)	459 700
	<b>(4 775 676)</b>	<b>(4 074 170)</b>
Fonds des rentes viagères :		
Excédent des produits sur les charges	589 734	252 388
Éléments sans incidence sur les liquidités :		
Variation de la provision pour prestations futures	(456 496)	(1 799 855)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	(2 086 000)	–
Diminution de la juste valeur des placements	1 574 482	710 802
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	1 290 159	(807 205)
	<b>911 879</b>	<b>(1 643 870)</b>
Fonds de capitalisation :		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(1 205 033)	8 306 030
Élément sans incidence sur les liquidités :		
Diminution (augmentation) de la juste valeur des placements	4 024 210	(4 424 068)
Fonds affectés reçus	268 550	–
Variation nette des autres éléments hors caisse de l'actif et du passif	(340 344)	(1 050)
	<b>2 747 383</b>	<b>3 880 912</b>
	<b>(1 116 414)</b>	<b>(1 837 128)</b>
<b>Activités d'investissement</b>		
Fonds des programmes :		
Cession nette de placements	39 838	416 156
Acquisition d'immobilisations	(169 351)	(14 792)
Fonds des rentes viagères :		
(Acquisition) cession nette de placements	(322 145)	1 896 258
Fonds de capitalisation :		
Cession (acquisition) nette de placements	1 671 396	(665 153)
	<b>1 219 738</b>	<b>1 632 469</b>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	103 324	(204 659)
Encaisse au début	1 083 335	1 287 994
<b>Encaisse à la fin</b>	<b>1 186 659 \$</b>	<b>1 083 335 \$</b>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés

31 décembre 2022

---

### 1. Statuts et nature des activités

La Fondation Jules et Paul-Émile Léger (la « Fondation ») est une société sans but lucratif constituée en vertu d'une loi spéciale du Parlement du Canada, sanctionnée le 18 décembre 1981. La Fondation a pour mission d'aider les orphelins, les vieillards, les lépreux, les personnes handicapées, les déshérités et les victimes de sévices. Les principaux objectifs sont de combattre la maladie et la faim, d'organiser, d'encourager, de coordonner et de soutenir, matériellement et spirituellement, toute activité ou œuvre éducative, religieuse, philanthropique, humanitaire ou de bienfaisance, tant au Canada qu'à l'étranger.

Pour s'acquitter de sa mission, la Fondation sollicite des contributions du public, des gouvernements et d'autres organismes, tant pour appuyer directement ses activités et programmes en cours que pour financer ses engagements à long terme et assurer sa pérennité. De la part des individus, la Fondation sollicite des dons courants et des dons patrimoniaux (legs). Ces dons et contributions sont appelés apports aux fins des méthodes comptables. Les contributions majeures effectuées par des individus sont parfois identifiées comme fonds in memoriam selon la volonté du donateur. En plus de ces apports, la Fondation reçoit des contributions de capitaux (rentes souscrites) cédés irrévocablement en contrepartie de rentes viagères.

La Fondation soutient des programmes et des projets communautaires qui favorisent un développement durable au Canada, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. Ceux-ci s'inscrivent dans le cadre d'interventions qui s'échelonnent sur plusieurs années et qui sont exécutées conjointement avec des partenaires non gouvernementaux locaux.

Afin de soutenir financièrement ses programmes, la Fondation s'est dotée d'une politique de gestion, laquelle, depuis sa création par le Cardinal Léger, vise notamment à affecter les revenus de placements aux frais fixes et généraux, permettant ainsi d'attribuer une plus grande part des dons du public aux programmes.

Pour conserver leur statut d'organismes de bienfaisance, la Fondation et ses filiales doivent répondre à des exigences concernant leurs dépenses annuelles (« dépenses minimales de bienfaisance ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les dépenses minimales de bienfaisance correspondent au montant minimal calculé qu'un organisme de bienfaisance enregistré doit dépenser chaque année à même ses propres programmes de bienfaisance ou en faisant des dons à des donataires reconnus. Le défaut de se conformer aux exigences peut mener à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance. Au 31 décembre 2022, la Fondation et ses filiales se conforment aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

#### a) États financiers consolidés

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de la Fondation et de ses filiales en propriété exclusive :

Éditions des partenaires	- Les Partenaires du Cardinal
Institut Cardinal Léger pour la santé	- Partenaires du monde
La Croix d'or	- Recours des sans-abri
Le Cardinal Léger et ses œuvres	- Secours aux aînés

#### b) Comptabilité par fonds

Les états financiers consolidés sont présentés par fonds.

##### *Fonds des programmes*

Le fonds des programmes regroupe toutes les activités menées par la Fondation pour soutenir son action caritative au Canada et à l'étranger, par programmes autonomes ou en partenariat. Les produits du fonds des programmes comprennent les contributions des partenaires et les dons courants du grand public.

##### *Fonds des rentes viagères*

Le fonds des rentes viagères présente les opérations découlant d'ententes contractuelles par lesquelles les titulaires rentiers cèdent irrévocablement un capital en contrepartie d'une rente viagère. Les excédents annuels découlant de cette activité sont virés au fonds de capitalisation et les insuffisances, s'il y a lieu, sont comblées par ce fonds.

##### *Fonds de capitalisation*

Le fonds de capitalisation a pour objectif d'assurer la pérennité de la Fondation et de soutenir au besoin le financement à long terme des programmes. Il reçoit les apports provenant des campagnes de capitalisation, les legs, les apports pour le paiement de primes d'assurance vie et les dotations. Le fonds reçoit également les excédents du fonds des rentes viagères et comble, s'il y a lieu, les insuffisances de ce fonds.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables (*suite*)

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont évalués initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût. Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

Tous les instruments financiers sont comptabilisés au coût après amortissement, à l'exception des placements qui sont comptabilisés à la juste valeur à la date de clôture. Les fluctuations de la juste valeur, qui incluent les intérêts gagnés, les intérêts courus, les gains et les pertes réalisés sur cession et les gains et pertes non réalisés, sont incluses dans les produits de placements.

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument comptabilisé au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés à titre de produit ou de charge d'intérêts.

##### *Dépréciation*

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût après amortissement, la Fondation comptabilise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

#### *Placements*

Les placements sont investis par le biais d'une caisse commune qui détient et gère l'ensemble des valeurs mobilières de la Fondation. Les placements du fonds des programmes et du fonds de capitalisation sont investis dans un portefeuille dans lequel chaque fonds détient une quote-part. Les revenus nets de placements de ce portefeuille sont répartis mensuellement entre chacun des fonds selon la quote-part de leur participation. Les placements du fonds des rentes viagères sont investis dans un portefeuille distinct selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. Les produits de placements sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### d) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Leur amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire, aux taux annuels suivants :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique et logiciels	30 %
Améliorations locatives	Durée du bail

- Constatation des produits

La méthode du report est appliquée pour comptabiliser les apports.

#### *Fonds des programmes*

Les apports affectés, c'est-à-dire les apports grevés d'une obligation d'utiliser de façon prescrite les ressources, sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où ils sont reçus et si leur encaissement est raisonnablement assuré.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

#### *Fonds des rentes viagères*

Les contrats de rentes viagères conclus avec des titulaires rentiers sont présentés au fonds des rentes viagères et sont comptabilisés en vertu des méthodes comptables utilisées par les entreprises d'assurances de personnes. Les rentes souscrites sont comptabilisées en entier à la date de l'entente contractuelle. Les charges reflètent la totalité des coûts d'acquisition des contrats conclus durant l'exercice, la totalité des prestations aux rentiers sur la base d'exercice et les fluctuations de la provision pour prestations futures. Cette provision pour prestations futures est déterminée pour chaque contrat souscrit en fonction d'estimations actuarielles concernant les événements futurs et d'une marge raisonnable pour écarts défavorables, et est révisée annuellement en fin d'exercice. Elle correspond au montant qui, ajouté aux revenus de placements nets futurs estimatifs, permettra d'acquitter les montants estimatifs de prestations et de charges liées aux contrats en vigueur dans l'avenir.

#### *Fonds de capitalisation*

Les legs particuliers sont constatés comme produits lors de leur encaissement ou du transfert du titre de propriété; les legs universels sont constatés comme produits lorsque le liquidateur obtient les certificats de libération des autorités fiscales.

Les apports versés par les donateurs pour le paiement de primes pour des polices d'assurance vie, dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, sont comptabilisés comme produits sous la rubrique des dons et le montant correspondant servant au paiement de primes est inscrit comme charges.

Les apports affectés en permanence par des donateurs sont constatés directement au solde de fonds.

Apports reçus sous forme de services

En raison de la difficulté pour déterminer la juste valeur des apports fournis par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers consolidés. Plusieurs bénévoles consacrent de nombreuses heures à aider à la levée de fonds ou à la prestation des services. De plus, les membres du conseil d'administration de la Fondation et de ses comités agissent bénévolement et ne sont donc pas rémunérés pour les responsabilités qu'ils assument.

Cependant, les apports sous forme de services rendus par des experts non rémunérés pour leur travail dans les programmes internationaux sont comptabilisés à leur juste valeur estimative et sont constatés aux produits et aux charges.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

---

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Constatation des charges relatives aux programmes

Les contributions sont constatées lors des transferts de fonds aux partenaires responsables de l'exécution des programmes. Un transfert de fonds fait suite à un engagement approuvé par le conseil d'administration qui en a la responsabilité et à une entente avec le partenaire responsable de l'exécution du programme.

Les charges relatives aux programmes incluent les contributions, l'évaluation des programmes, la formation et le renforcement des partenaires, l'engagement du public et le suivi et accompagnement.

#### Ventilation des charges

Le Fonds des programmes de la Fondation se livre à trois types d'activités : programmes, promotion et communication, et administration. Le coût de chacune de ces activités se compose des frais de personnel, des autres charges directement rattachées à l'activité et d'une quote-part des charges de fonctionnement communes à l'ensemble de ces activités.

Un des objectifs de la Fondation est de promouvoir l'engagement du public canadien envers l'aide humanitaire à l'étranger par diverses mesures telles que la sensibilisation, l'information et l'appel à l'entraide. De même, la Fondation vise à faire progresser son œuvre et utilise ses communications avec le public à cet effet, qu'ils soient donateurs ou non. En conséquence, toutes les publications de la Fondation, imprimées ou électroniques, sont conçues pour inclure un volet pédagogique précis. Ainsi, les frais relatifs à ces communications avec le public sont répartis entre l'activité des programmes et l'activité de promotion et communication.

Les charges communes ou indirectes de fonctionnement sont réparties entre les activités selon des barèmes adaptés à chaque type de frais et appliqués avec constance d'année en année. Les barèmes sont les suivants :

la masse salariale administrative est imputée selon la compilation du temps consacré par le personnel à chaque activité;

les charges de services et autres consommables (téléphone, poste, messagerie, papeterie, impression, location d'équipement) sont réparties en fonction de l'utilisation;

les charges liées aux ressources physiques (fournitures, équipement informatique et logiciels, amortissements et divers) sont attribuées au prorata du nombre d'employés de chaque service.



# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 2. Principales méthodes comptables (suite)

#### Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires en devises sont convertis au cours en vigueur à la fin de l'exercice, tandis que les éléments non monétaires sont convertis aux cours historiques. Les produits (principalement les revenus de placements) sont convertis au cours mensuel moyen et les charges liées aux transactions en devises sont converties au cours à la date de la transaction. Les gains et les pertes de change sont principalement générés par la conversion de l'encaisse et des placements en devises et sont inclus dans les produits de placements.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers consolidés exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux états financiers consolidés et aux notes afférentes. Ces estimations et hypothèses sont fondées sur la connaissance que la direction possède des activités en cours. Parmi les principales composantes des états financiers consolidés exigeant de la direction qu'elle établisse des estimations figure la provision pour prestations futures. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

### 3. Placements

	2022	2021
	Juste valeur	Juste valeur
Répartition par catégorie de titres :		
Dépôts et billets à court terme	190 569 \$	152 540 \$
Titres à revenus fixes*	25 055 905	27 185 815
Titres de participation	18 102 474	23 439 378
Revenus courus	82 335	79 352
	<b>43 431 283 \$</b>	<b>50 857 085 \$</b>
Répartition géographique :		
Titres canadiens	27 098 582 \$	29 540 875 \$
Titres étrangers	16 332 701	21 316 210
	<b>43 431 283 \$</b>	<b>50 857 085 \$</b>

\* Les titres à revenus fixes détenus au 31 décembre 2022 dans le portefeuille du fonds des rentes viagères présentent une durée moyenne de 5,9 ans (6,6 ans au 31 décembre 2021) et un taux de rendement moyen prévu de 4,6 % (1,9 % en 2021).

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 4. Immobilisations

	2022		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	171 044 \$	170 486 \$	558 \$
Équipement informatique et logiciels	603 941	570 837	33 104
Améliorations locatives	566 899	411 037	155 862
	<b>1 341 884 \$</b>	<b>1 152 360 \$</b>	<b>189 524 \$</b>

L'amortissement de l'exercice est de 51 785 \$ (52 200 \$ en 2021).

	2021		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Mobilier et équipement	187 249 \$	185 998 \$	1 251 \$
Équipement informatique et logiciels	596 371	554 635	41 736
Améliorations locatives	408 993	380 022	28 971
	<b>1 192 613 \$</b>	<b>1 120 655 \$</b>	<b>71 958 \$</b>

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 5. Contributions des gouvernements reportées et contributions du public et d'organismes reportées

Les contributions des gouvernements reportées se détaillent comme suit :

	2022	2021
Contributions reportées de l'exercice précédent	576 654 \$	1 030 256 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	2 230 890	3 891 569
Contributions constatées comme produits de l'exercice	2 807 544	4 921 825
Contributions reportées à l'exercice suivant	(1 848 329)	(4 345 171)

Elles se répartissent comme suit :

Projet d'adaptation des communautés aux changements climatiques au Burkina Faso	65 900 \$	201 383 \$
Projet de participation citoyenne (PACIT) en Haïti	649 325	–
Projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun	243 990	188 155
Projet d'aide humanitaire dans l'État de Borno au Nigéria	–	187 116
	959 215 \$	576 654 \$

Les contributions du public et d'organismes reportées proviennent de différentes sources et concernent différentes campagnes. Ces contributions se détaillent comme suit :

	2022	2021
Contributions reportées de l'exercice précédent	510 432 \$	824 770 \$
Contributions reçues au cours de l'exercice	1 549 662	1 991 064
Contributions constatées comme produits de l'exercice	2 060 094	2 815 834
Contributions reportées à l'exercice suivant	(1 450 603)	(2 305 402)

Elles se répartissent comme suit :

Projets à l'international	5 106 \$	– \$
Projets au Québec	50 000	–
Fonds Gilberte Falardeau	451 500	451 500
Autres dons affectés et dépôts	102 885	58 932
	609 491 \$	510 432 \$

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 6. Provision pour prestations futures du fonds des rentes viagères

La provision pour prestations futures à verser aux titulaires rentiers est fondée sur l'hypothèse de la continuité des opérations et tient compte du degré de risque relatif à ces engagements, incluant une provision pour écarts défavorables.

La variation nette de la provision pour prestations futures au cours de l'exercice résulte des opérations suivantes :

	2022	2021
Variation de la provision :		
Affaires nouvelles	866 271 \$	425 151 \$
Affaires en vigueur	(1 322 767)	(2 225 006)
	(456 496)	(1 799 855)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	(2 086 000)	–
Variation nette de l'exercice	(2 542 496)	(1 799 855)
Solde de la provision au début	13 971 496	15 771 351
Solde de la provision à la fin	11 429 000 \$	13 971 496 \$

Afin de valider son évaluation actuarielle des obligations de rentes en vigueur, la direction mandate des actuaires-conseils indépendants pour évaluer ce passif sur une base biennale. Conformément à cette pratique, la provision pour prestations futures a fait l'objet d'une évaluation actuarielle indépendante au 31 décembre 2022. La marge pour écarts défavorables a été évaluée à 863 327 \$ par les actuaires indépendants.

Les opérations se rapportant à ces contrats de rentes viagères étant les seules activités du fonds des rentes viagères, les placements du fonds représentent la totalité des actifs auxquels est adossée la provision pour prestations futures. Ces placements sont investis distinctement selon la méthode de l'investissement guidé par le passif. La politique de placements et la composition du portefeuille tiennent compte des besoins estimatifs de liquidités futures pour rencontrer les obligations du fonds des rentes viagères et des risques liés à ce passif adossé à l'actif. Le portefeuille comprend des valeurs comportant les caractéristiques similaires à celles du passif.

La Fondation se base sur les hypothèses provenant des résultats obtenus des simulations effectuées par l'actuaire désigné sur diverses variables. Ces variables comprennent notamment la mortalité, les flux de trésorerie tirés des placements et les frais. Les hypothèses sont revues périodiquement et sont ajustées au besoin pour tenir compte des changements.

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 7. Solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence

Le solde de fonds du fonds de capitalisation affecté en permanence est constitué des dotations suivantes :

	2022	2021
Fonds commémoratif Carmen Bordeleau	3 915 889 \$	4 452 363 \$
Fonds Jeanne	1 435 048	1 631 649
Fonds commémoratif Jean-Charles Clouet	979 125	1 113 264
Fonds commémoratif Eugène Beauregard	734 087	834 657
Fonds Serkmet	707 653	841 770
Fonds D <sup>r</sup> Dag Munro et Micheline Groleau	631 019	717 467
Fonds commémoratif Cécile Moussali	205 255	233 374
Fonds commémoratif Claire Langlois	177 016	201 267
Fonds Thérèse Gaudry	169 138	–
Fonds commémoratif Maurice Picory	152 156	173 002
Fonds commémoratif Félix-Adolphe et Stella Senécal	115 957	131 843
Fonds Yvon Paquet	101 750	–
	<b>9 324 093 \$</b>	<b>10 330 656 \$</b>

En vertu de la politique adoptée par la direction quant à l'administration des montants affectés en permanence par des donateurs, le montant original affecté par un donateur est augmenté ou diminué en fonction de la variation de la juste valeur des placements liés à cette affectation. Au 31 décembre 2022, les montants originaux affectés par des donateurs totalisent 4 888 555 \$ (4 620 005 \$ au 31 décembre 2021).

### 8. Produits de placements

	2022	2021
Intérêts et dividendes	1 206 514 \$	1 936 104 \$
(Diminution) augmentation de la juste valeur	(6 036 713)	4 264 429
	<b>(4 830 199)</b>	<b>6 200 533</b>
Frais de gestion, de garde des valeurs et d'évaluation de performance	(288 366)	(283 968)
	<b>(5 118 565)\$</b>	<b>5 916 565 \$</b>

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 9. Ventilation des charges du fonds des programmes

2022			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	5 315 378 \$	1 278 306 \$	1 328 296 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	139 240	113 503	(252 743)
Services et autres consommables	21 778	38 144	(59 922)
Ressources physiques	56 209	62 749	(118 958)
	217 227	214 396	(431 623)
	5 532 605	1 492 702	896 673
Frais d'engagement du public	203 499	(203 499)	-
Total après répartition	5 736 104 \$	1 289 203 \$	896 673 \$
2021			
	Programmes	Promotion et communication	Administration
Total avant répartition	8 255 153 \$	1 190 030 \$	1 199 156 \$
Répartition des charges communes :			
Masse salariale administrative	130 387	126 560	(256 947)
Services et autres consommables	20 242	32 488	(52 730)
Ressources physiques	48 712	52 885	(101 597)
	199 341	211 933	(411 274)
	8 454 494	1 401 963	787 882
Frais d'engagement du public	175 612	(175 612)	-
Total après répartition	8 630 106 \$	1 226 351 \$	787 882 \$

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

### 10. Programmes

			2022	2021
	Programmes internationaux	Programmes au Québec	Total	Total
Contributions	2 324 538 \$	1 300 000 \$	3 624 538 \$	6 506 694 \$
Évaluation des programmes, formation et renforcement des partenaires	189 897	183 690	373 587	390 946
Engagement du public	132 189	75 456	207 645	174 529
Suivi et accompagnement	1 183 568	346 766	1 530 334	1 557 937
	3 830 192 \$	1 905 912 \$	5 736 104 \$	8 630 106 \$

### 11. Polices d'assurance vie

Le capital assuré au 31 décembre 2022, pour les polices d'assurance vie de donateurs dont la Fondation ou une des filiales est propriétaire et bénéficiaire, s'élève à 2 364 045 \$ (2 499 045 \$ au 31 décembre 2021) et sera comptabilisé lors du décès des donateurs.

### 12. Successions en voie de liquidation

Les actifs des successions en voie de liquidation dont la Fondation est liquidatrice sont détenus en fiducie jusqu'à ce qu'ils soient constatés. Au 31 décembre 2022, la valeur de ces biens s'élève à 2 337 935 \$ (1 986 280 \$ au 31 décembre 2021).

### 13. Régime de retraite

Le régime de retraite au bénéfice des employés de la Fondation est un régime à cotisations déterminées. Les obligations financières de la Fondation envers ce régime sont acquittées régulièrement et, au 31 décembre 2022, toutes les obligations ont été comptabilisées. La charge et le montant payé pour l'exercice s'élèvent à 132 198 \$ (122 562 \$ en 2021).

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (suite)

31 décembre 2022

---

### 14. Engagements

#### *Programmes*

Les programmes favorisent le développement durable et s'étalent sur plusieurs exercices. Les engagements pris par la Fondation ou par les filiales pour le maintien des programmes en cours au-delà du 31 décembre 2022 sont les suivants :

---

2023	3 267 359 \$
2024	848 009
2025	305 809
2026	118 154
	<hr/>
	4 539 331 \$

---

Une partie importante du financement des programmes internationaux provient des gouvernement canadien et québécois. Une entente de financement a été conclue avec Affaires mondiales Canada (AMC) pour le projet PACIT pour les années 2021 à 2025 et un autre pour le projet d'aide humanitaire dans l'Extrême-Nord du Cameroun pour les années 2021 à 2024. Une entente de financement a été conclue avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour le projet d'adaptation des communautés aux changements climatiques au Burkina Faso pour les années 2021 à 2023. Les engagements liés à ces projets, inclus dans le total ci-dessus, sont de 3 600 936 \$ dont 3 245 400 \$ seront payés par les gouvernements.

#### *Locaux administratifs et équipement*

La Fondation est liée par un contrat de location de locaux administratifs minimalement jusqu'au 30 septembre 2025 et par des contrats de location d'équipement échéant jusqu'en novembre 2023, ce qui représente des engagements minimaux répartis comme suit :

---

2023	91 779 \$
2024	82 713
2025	62 035
	<hr/>
	236 527 \$

---



# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Notes afférentes aux états financiers consolidés (*suite*)

31 décembre 2022

---

### 15. Instruments financiers

En raison de ses actifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

#### *Risque de change*

Un nombre important des programmes internationaux est réalisé en devises. La Fondation est donc exposée aux fluctuations des devises.

Les placements dans les titres mondiaux sont détenus par l'entremise d'unités d'un fonds de placement qui sont libellées en dollars canadiens. Cependant, les placements effectués par ce fonds le sont en devises. La Fondation est donc indirectement soumise à un risque de change.

La Fondation ne gère pas activement ce risque.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Parmi les actifs de la Fondation, seuls les placements en titres à revenu fixe comportent un risque de marché découlant des variations de taux d'intérêt. La Fondation gère ce risque par les contraintes de sa politique de placements imposée aux gestionnaires de la caisse commune.

#### *Risque de prix*

Le risque de prix est le risque découlant de la volatilité des cours des titres. La Fondation est exposée au risque de marché en raison de la détention d'actions et de participations dans des fonds communs de placement. Le niveau de risque actuel auquel est exposée la Fondation varie selon la conjoncture des marchés et la composition de l'actif.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit maximal pour la Fondation est limité à la juste valeur des placements telle que présentée au bilan consolidé.

---

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Renseignements supplémentaires :

### Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

#### *Fonds des programmes*

Exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Produits</b>		
Gouvernement canadien	1 468 118 \$	3 846 165 \$
Gouvernement québécois	380 211	499 006
Dons	1 450 603	2 305 402
Placements	(364 655)	726 799
	<b>2 934 277</b>	<b>7 377 372</b>
<b>Charges</b>		
Programmes	5 736 104	8 630 106
Promotion et communication	1 289 203	1 226 351
Administration	896 673	787 882
	<b>7 921 980</b>	<b>10 644 339</b>
<b>Insuffisance des produits par rapport aux charges</b>	<b>(4 987 703)</b>	<b>(3 266 967)</b>
Virement du fonds de capitalisation pour soutenir les opérations de l'exercice	5 008 513	3 468 147
<b>Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice</b>	<b>20 810</b>	<b>201 180</b>
Solde de fonds au début	3 326 289	3 125 109
<b>Solde de fonds à la fin</b>	<b>3 347 099 \$</b>	<b>3 326 289 \$</b>
Composé de :		
Solde de fonds investi en immobilisations	189 524 \$	71 958 \$
Solde de fonds disponible pour maintenir un fonds de roulement et appuyer les engagements liés aux programmes	3 157 575	3 254 331
	<b>3 347 099 \$</b>	<b>3 326 289 \$</b>

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

---

## Renseignements supplémentaires :

### Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

#### *Fonds des rentes viagères*

Exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Produits</b>		
Rentes souscrites	1 057 000 \$	634 777 \$
Placements	(1 259 302)	(364 749)
	<b>(202 302)</b>	270 028
<b>Charges</b>		
Prestations aux titulaires de contrats	1 580 292	1 679 883
Variation de la provision pour prestations futures	(456 496)	(1 799 855)
Changements d'hypothèses et de méthodologie	(2 086 000)	–
Promotion et communication	105 700	63 478
Administration	64 468	74 134
	<b>(792 036)</b>	17 640
<b>Excédent des produits sur les charges</b>	<b>589 734</b>	252 388
Virement de l'excédent de l'exercice au fonds de capitalisation	<b>(589 734)</b>	(252 388)
<b>Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
Solde de fonds au début	–	–
<b>Solde de fonds à la fin</b>	<b>– \$</b>	<b>– \$</b>

# FONDATION JULES ET PAUL-ÉMILE LÉGER

## Renseignements supplémentaires :

### Produits, charges et évolution des soldes de fonds consolidés

#### *Fonds de capitalisation*

Exercice terminé le 31 décembre	2022	2021
<b>Produits</b>		
Legs	2 491 295 \$	3 203 476 \$
Dons	259 172	63 798
Placements	(3 494 608)	5 554 515
	<b>(744 141)</b>	8 821 789
<b>Charges</b>		
Promotion et communication	275 047	326 729
Administration	150 568	150 479
Primes d'assurance vie	35 277	38 551
	<b>460 892</b>	515 759
<b>(Insuffisance) excédent des produits sur les charges</b>	<b>(1 205 033)</b>	8 306 030
Virement de l'excédent de l'exercice du fonds des rentes viagères	589 734	252 388
Fonds affectés reçus	268 550	–
Virement au fonds des programmes pour soutenir les opérations de l'exercice	(5 008 513)	(3 468 147)
<b>Variation du solde de fonds liée aux activités de l'exercice</b>	<b>(5 355 262)</b>	5 090 271
Solde de fonds au début	33 240 182	28 149 911
<b>Solde de fonds à la fin</b>	<b>27 884 920 \$</b>	33 240 182 \$
Composé de :		
Solde de fonds affecté en permanence	9 324 093 \$	10 330 656 \$
Solde de fonds affecté par la direction pour assurer la pérennité et soutenir le financement à long terme des programmes	18 560 827	22 909 526
	<b>27 884 920 \$</b>	33 240 182 \$